



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Madame Dominique Forget, présidente, et tenue le 16 octobre 2024 à 14 h 30 à la salle 24H Tremblant de la bibliothèque Gaston-Miron située au 83, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts.

SONT PRÉSENTS :

Madame Dominique Forget, représentante Val-David
Monsieur Michel Bédard, représentant de Mont-Blanc
Monsieur Frédéric Broué, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts
Madame Monique Allaire, représentante Sainte-Lucie-des-Laurentides
Monsieur Michel Bazinet, représentant de Val-Morin
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur
Madame Marie-Lise Daigle, représentante de Val-des-Lacs

SONT ABSENTS :

Monsieur André Ibghy, représentant d'Ivry-sur-le-Lac

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Monsieur Dominic Lemoine, directeur général et secrétaire-trésorier
Monsieur Jean Léo Legault, conseiller spécial et secrétaire-trésorier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Madame Dominique Forget, la séance ordinaire est ouverte à 14 h 50.

RÉSOLUTION 935-10-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 26 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 08 août 2024
4. Adoption des prévisions budgétaires
Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2025
Adoption de la modification pour l'amortissement des actifs immobilisés de 20 ans à 7 ans
5. Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 013-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires
6. Fin du lien d'emploi de l'employé numéro 112 au poste de chauffeur-opérateur et de l'employé numéro 113 au poste de mécanicien
Permanence de l'employé 62 au poste de chauffeur-opérateur
Approbation de l'amendement à la lettre d'entente pour définir le salaire de l'aide-mécanicien
7. Période de questions
8. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 936-10-2024 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 08 AOÛT 2024

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 26 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 08 août 2024, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 26 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 08 août 2024, tels que rédigés.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 937-10-2024 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2025 telles que ci-après détaillées :

2025

Budget

Revenus

QUOTES-PARTS ENS. MUN.	2 907 124,00
MATIERES RESIDUELLES (HYGIENE)	25 300,00
INT. BANQUES ET AUTRES INST.	6 000,00
AUTRES REVENUS «Subvention ECQ	969 826,00
AUTRES - AUTRES REVENUS	6 000,00
TAXE RELATIVE AU CARBURANT	25 000,00
GOVERNEMENT DU QUÉBEC	98 902,00

Total revenus \$ 4 038 152,00

Dépenses de fonctionnement

CONSEIL D'ADMINISTRATION	7 332,00
ADMINISTRATION	
Salaires	315 832,00
Avantages sociaux	59 462,00
Sous-total salaire administration	375 294,00
Dépenses administratives	
Frais déplacement - Admin	1 000,00



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Frais de poste et transport	150,00
Téléphonie	6 000,00
Journaux et publications	5 000,00
Communications	1 000,00
Services juridiques	2 000,00
Comptabilité et vérification	17 000,00
Services informatiques	5 500,00
Autres services professionnels	1 000,00
Formation et perfectionnement - Admin	5 700,00
Contrat de service - photocopieur	2 500,00
Frais de réception	3 000,00
Nettoyage et buanderie	8 500,00
Frais de banque	2 000,00
Location véhicules	17 300,00
Entretien bâtiments et terrain	1 000,00
Entretien réparation véhicules - Admin	2 000,00
Entretien réparation équipement bureau	800,00
Essence - huile - diesel - Admin	1 000,00
Vêtements chaussures et fourn.	2 000,00
Articles ménagers	400,00
Fourniture de bureau	2 000,00
Ameublement et équipement de bureau	4 000,00
Autre	1 500,00
TOTAL ADMINISTRATION	\$ 474 976,00

COLLECTE ET TRANSPORT

Salaires

Salaires régulier - coll. - transp.	800 125,00
Heures supplémentaires - CT	162 860,00
Avantages sociaux	201 001,00
TOTAL SALAIRES EXPLOITATION	\$ 1 163 986,00

Dépenses collecte et transport

Frais de déplacement	200,00
Frais de poste et transport	3 800,00
Dépenses de communication	6 000,00
Téléphonie	960,00
Services informatiques	15 000,00
Autres services	2 000,00
Assurance de biens	1 200,00
Assurance responsabilité civile	27 000,00
Assurances - véhicules moteur (CT)	15 000,00
Formations	4 500,00
Immatriculations	27 000,00
Entretien bâtiments et terrain	1 000,00
Entretien réparation véhicules	853 000,00
Essence et diesel	700 000,00
Autres (deff/urée/huile)	18 000,00
Vêtements chaussures et fournitures	7 500,00
Location garage	118 000,00
Électricité et chauffage	13 500,00
Chauffage (prises extérieures)	6 000,00
Machinerie outillage équipement	4 000,00



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Réclamation dommages et intérêts	5 000,00
Autre	3 000,00
Remorquage et service routier	10 000,00
INTÉRÊTS - R004-2016 2 CAMIONS LATÉRAL	5 763,00
INTÉRÊTS - R005-2017 3 CAMIONS LATÉRAL	19 805,00
INTÉRÊTS - R005-2017 - 2E FINANCEMENT	2 955,00
INTÉRÊTS - R007-2018 3 CAMIONS LATÉRAL	29 331,00
INTÉRÊTS - R009-2018 CAMION FRONTAL	7 468,00
INTÉRÊTS - R012-2021 (2e)	15 828,00
INTÉRÊTS - R011-2020 CAMION FRONTAL	7 758,00
INTÉRÊTS 012-2021	36 022,00
REMBOURSEMENT DETTE L.T	432 600,00

Total des dépenses

\$4 038 152,00

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 938-10-2024-2024

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025 en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Monsieur Michel Bédard :

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2025, lesquelles se tiendront, jusqu'à nouvel ordre, à la salle 24H Tremblant de la bibliothèque Gasont-Miron située au 83, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts, comme suit :

- Mercredi 5 mars 2025 14h30
- Mercredi 23 avril 2025 14h30
- Mercredi 18 juin 2025 14h30
- Mercredi 01 octobre 2025 14h30
- Mercredi 03 décembre 2025 14h30

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 939-10-2024

ADOPTION DE LA MODIFICATION POUR L'AMORTISSEMENT DES ACTIFS IMMOBILISÉS DE 20 ANS À 7 ANS

CONSIDÉRANT QUE la Régie applique une politique d'amortissement pour répartir le coût de ses actifs immobilisés sur leur durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a évalué les conditions d'amortissement actuelles et a conclu que la durée en vigueur ne reflète plus adéquatement la réalité ou la durée de vie utile des actifs;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'APPROUVER la modification à la période d'amortissement de 20 ans à 7 ans, et ce, pour ajuster la durée de vie utile des actifs immobilisés.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 940-10-2024 **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

PRINCIPAUX DÉBOURSÉS (10K et plus) 676 252.85 \$

DÉBOURSÉS SALAIRES 469 761.28 \$

CONSIDÉRANT QUE les listes des déboursés comprise entre le 16 juin et le 05 octobre 2024 totalisent **1 238 188.91 \$** et se détaillent comme suit :

Traitements bancaires fournisseurs (inc. paiement carte de crédit) :	768 427.63 \$
Salaires et remboursement de dépenses du 16 juin 2024 au 28 septembre 2024:	469 761.28 \$

Total : 1 238 188.91 \$

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'APPROUVER la liste des déboursés ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses pour un total de **1 238 188.91 \$**.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Dominic Lemoine, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Dominic Lemoine

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 013-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier adjoint procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 16 juin 2024 au 05 octobre 2024 par les responsables d'activités budgétaires.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 941-10-2024

FIN DU LIEN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 112 AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR ET DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 113 AU POSTE DE MÉCANICIEN

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 112 a été embauché à titre de chauffeur-opérateur le 06 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 112 n'a pas répondu de façon satisfaisante à ses obligations énoncées dans sa description de poste;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 113 a été embauché à titre de mécanicien le 20 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 113 n'a pas répondu de façon satisfaisante à ses obligations énoncées dans sa description de poste;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Choquette, chef des opérations par intérim, recommande la fin du lien d'emploi avec l'employé numéro 112 et la fin du lien d'emploi avec l'employé numéro 113;

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

DE PROCÉDER à la fin du lien d'emploi avec l'employé numéro 112 au poste de chauffeur-opérateur temps plein à compter du 13 août 2024 et que toutes les indemnités et prestations exigibles par la loi lui soient payées;

DE PROCÉDER à la fin du lien d'emploi avec l'employé numéro 113 au poste de mécanicien temps plein à compter du 1^{er} octobre 2024 et que toutes les indemnités et prestations exigibles par la loi lui soient payées.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Dominic Lemoine, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Dominic Lemoine

RÉSOLUTION 942-10-2024

PERMANENCE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 62 AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

RECOMMANDATION

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 62 a été embauché au poste de chauffeur-opérateur à compter du 11 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 62 a terminé sa période de probation le 23 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Choquette, chef aux opérations par intérim, recommande de confirmer la permanence de l'employé numéro 62 au poste de chauffeur-opérateur;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

D'ACCEPTER la permanence de l'employé numéro 62 à compter du 23 septembre 2024 conformément aux dispositions de la convention collective.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Dominic Lemoine, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.



Dominic Lemoine

RÉSOLUTION 943-10-2024

APPROBATION DE L'AMENDEMENT À LA LETTRE D'ENTENTE POUR L'AJUSTEMENT DU SALAIRE DE L'AIDE-MÉCANICIEN

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite amender la lettre d'entente # 2 et effectuer un ajustement de l'échelle salariale de l'aide-mécanicien;

CONSIDÉRANT QUE la régie suggère l'échelle du salaire horaire de l'aide-mécanicien pour 2025 comme suit :

Échelon 1 :	25.45 \$
Échelon 2 :	25.95 \$
Échelon 3 :	26.45 \$
Échelon 4 :	26.95 \$
Échelon 5 :	27.45 \$

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

D'AUTORISER la présidente et le secrétaire-trésorier à signer la lettre d'entente amendée concernant l'ajustement de l'échelle salariale pour le poste d'aide-mécanicien.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Dominic Lemoine, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.



Dominic Lemoine



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 944-10-2024
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Steve Perreault de lever la présente séance à 14 h 59.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Dominique Forget
Présidente

Dominic Lemoine
Directeur général et secrétaire-trésorier